

CONSEIL GENERAL

Type d'intervention Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire Fauquet Lucie

Cosignataires

Signatures des cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe Les Verts / Cretton Nathalie

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Une meilleure gestion de nos cours d'eau

Texte de l'intervention

Outil de drainage et d'irrigation indispensable à l'agriculture, source de biodiversité et élément essentiel de notre paysage, les canaux et cours d'eau qui traversent notre commune doivent être gérés de manière durable économiquement, socialement et environnementalement.

Les pratiques actuelles d'entretien des berges des canaux sont contraires aux exigences de l'art. 37 al 2 LEaux qui s'appliquent aux cours d'eau artificiels ainsi que de l'Annexe 1 concernant les objectifs écologiques pour les eaux de l'OEaux. Le faucardage du fond (coupe des plantes aquatiques ou passage d'un motoculteur dans les cours d'eau) ne respecte pas la loi fédérale sur la pêche (LFSP). Une végétation riveraine diversifiée est indispensable pour répondre à ces exigences. Le fauchage intensif ainsi que le passage d'une machine dans le fond des canaux détruit la biodiversité, stérilise le milieu riverain et laisse partir une partie de la fauche dans les eaux (interdit selon l'art. 6 LEaux).

En 2007, une étude en collaboration avec les différents Services de l'Etat (Service route et cours d'eau) et le consortage chargé de l'entretien du canal avait proposé un concept d'entretien pour le canal Stockalper : «Canal Stockalper : carte des dangers et concept de protection et renaturation». Les propositions permettant de "concilier les objectifs environnementaux, les contraintes sécuritaires et le souci de conserver des milieux" indiquent entre autre de réaliser des "fauches espacées dans le temps et alternées (pour conserver des îlots plus naturels)". Ces mesures n'ont pas encore été prises en compte et peuvent être appliquées.

La mise en place d'un entretien différent n'équivaut pas à plus de contraintes, au contraire ! Par exemple, la présence d'une végétation riverainne crée un ombrage sur le plan d'eau permettant de limiter l'ensoleillement et l'augmentation de la température des eaux, donc la croissance des algues, des plantes et autres végétaux aquatiques ce qui limite finalement le nombre d'entretien. De plus, intégrer quelques points de revitalisation de cours d'eau tel que l'agrandissement ponctuel du gabarit permettrait de réduire l'utilisation des planches coûteuses qui maintiennent actuellement les rives dans le cours d'eau.

Des exemples de fauches alternées ont montré des effets positifs sur le canal du Syndicat situé entre Riddes à Martigny.

Conclusion

Ce postulat a pour but d'étudier la faisabilité de gérer plus durablement les cours d'eau qui traversent notre commune notamment par la mise en place d'un fauchage plus raisonné des canaux avec le consociage afin de respecter les exigences fédérales.

Le groupe des Verts de Collombey-Muraz vous invite, chères et chers collègues, à soutenir ce postulat.

Collombey-Muraz, le 18 février 2018

1^{er} signataire :

